



## Mariage en France entre deux etranger

Par **Oceano**, le 17/12/2014 à 14:53

Bonjour

J'ai une petite question a vous posé pour ce qui concerne le droit d'avoir un titre de séjour provisoire.

Ma question est : est ce que c'est possible que l'état française reconnais le Mariage pour une étudiante étrangère en France avec un visa d'une durée de 1 ans avec un étranger sans papier qui réside lui aussi en France?

qu'elles sont les papiers que le couple dois avoir on sa possession pour prouver qu'ils vivent bien ensemble?

Est ce que leur mariage sera reconnus et qu'ils vont avoir droit a une carte de courte séjour pour les futur marie?.

Merci

Par **domat**, le 17/12/2014 à 15:39

bjr,

une fois marié, votre épouse en situation régulière devra faire une demande de regroupement familial mais il y a des conditions à remplir en particulier avoir un logement suffisant et disposer de ressources stables et suffisantes pour assurer l'accueil de sa famille.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11166.xhtml>

cdt